

# LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SALARIÉ – RENOUVELLEMENT

#### **RECOMMANDATIONS**

- Lors du rendez-vous, vous devez être en possession de tous les originaux de tous documents ci-dessous
- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel

La carte de séjour « salarié » vous autoriser à travailler dans la limite de votre autorisation de travail. Pour tout changement de contrat ou d'employeur, y compris pendant la validité de votre titre de séjour, votre employeur doit solliciter une autorisation de travail sur la plateforme www.administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

## PIÈCES À FOURNIR - TOUTES SITUATIONS

- □ Formulaire de demande de titre de séjour complété, daté et signé
- □ **Passeport** (pages d'état civil, visas, cachets d'entrées et de sortie du territoire) <u>et/ou</u> **justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- □ **Titre de séjour arrivant à expiration** recto-verso ou copie du **visa de long séjour valant titre de séjour** avec confirmation de validation
- □ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance
- □ Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'internet, d'eau ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz, d'internet ou d'eau.
- <u>Si vous êtes hébergé chez un particulier</u> : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie intégrale du document d'identité de l'hébergeant.
- □ 3 photographies d'identité, visage dégagé, tête nue et sur fond clair

#### **DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ**

Si vous occupez le même emploi que celui ayant justifié la délivrance du titre de séjour « salarié » :

- □ Attestation d'activité professionnelle des 12 derniers mois
- □ **Justificatif de signature du contrat d'intégration républicain** (CIR) et l'attestation de suivi des quatre journées de formation

# Si vous avez changé d'emploi :

- □ Attestation de fin de contrat
- □ Nouveau contrat de travail et fiches de paie
- □ **Nouvelle autorisation de travail** obtenue par votre employeur sur la plateforme <u>www.administration-etrangers-en-</u> france.interieur.gouv.fr

## En cas de perte involontaire d'emploi :

- □ Attestation de fin de contrat
- □ **Attestation de Pôle Emploi** mentionnant le nombre de jour d'indemnisation chômage restant

## **ACCÈS À UNE CARTE DE SEJOUR DE 10 ANS**

Pour connaître les conditions à remplir: www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359

Si vous remplissez les conditions pour obtenir une carte de séjour de 10 ans, ajoutez les documents suivants :

□ Avis d'imposition sur les <u>cinq dernières années</u> ou sur les <u>trois dernières années</u> pour les ressortissants de l'**Algérie**, **Bénin, Burkina Fasso, Cameroun, Maroc, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo** ou attestation de versement AAH

□ Maîtrise du niveau A2 en langue française : diplôme obtenu en France, TCF ou DELF de niveau A2

# REMISE DU TITRE DE SEJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture.

Le montant du timbre fiscal à apporter lors de la remise de votre titre est précisé dans le SMS reçu. Il peut être acheté sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac.

- Renouvellement d'un titre de séjour « salarié » : 225 €
- Accès à une carte de 10 ans « salarié » : 225 € (sauf ressortissants algérien : 0 €)
- Pénalités de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : 180 € (sauf cas de force majeure)